



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
du conseil municipal du 1^{er} mars 2022**

Séance du 1^{er} mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier mars à 19 h 02

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 18 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BONNEFOUX Nadège, BRUN-AUBERT Chantal, CHABANEL Fabrice, COFFY Alex, COFFY Valérie, DESSIMOND Jean Paul, ENJOLRAS Fernand, ESQUIS Jacqueline, MAROKIAN David, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, THERME Roselyse, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BOSDECHER Nicole à M. MARTEL Franck, Mme GAYTE Catherine à M. AGRAIN Christian, M. SAHUC Sébastien à Mr VIGOUROUX Jean-Paul.

Absente :

Mme SENTENAT Ginette,

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame ROCHER Marielle pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 1^{er} mars 2022.

2. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2021

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

4. Convention avec la Société des Protection des Animaux pour stérilisation des chats errants : année 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER la prochaine convention pour l'année 2022 pour un montant maximum de dépense à 900 euros**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à REGLER directement au vétérinaire conventionné**

La convention est votée à l'unanimité

5. Adhésion à l'association « Villes et Villages Fleuris »

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'adhésion à l'Association « Villes et Villages Fleuris » pour l'ensemble du mandat**
- **INSCRIT au budget les crédits nécessaires au chapitre 65**

L'adhésion est votée à l'unanimité

6. Convention de partenariat entre l'ISVT et la commune de Polignac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat comme annexée à la présente délibération**

La convention est votée à l'unanimité

7. Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

Article 1er :

L'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposée par le Centre de gestion de Haute-Loire est acceptée pour la durée de la convention.

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention, à l'exécuter, conclure tout acte et/ou avenant en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Le Maire est chargé d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

La convention est votée à l'unanimité

8. Convention avec les associations Velay Football Club et Groupement Nord Velay

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER la convention d'utilisation de nos équipements sportifs entre la Commune et les associations Velay Football Club et Groupement Nord Velay**

La convention est votée à l'unanimité

9. Acquisition de terrain au complexe sportif - Bruyère

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- - **ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles AO 502 et AO 278 au prix de 2 218.00 €**
- - **AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.**
- - **DIT que les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune.**

L'acquisition est votée à l'unanimité

10. Acquisition de terrain au complexe sportif - Reynier

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- - **ACCEPTÉ l'acquisition des parcelles AO 283 au prix de 658.00 €**
- - **AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.**
- - **DIT que les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune.**

L'acquisition est votée à l'unanimité

11. Transfert d'une surface du domaine public Rue de la Charreire Basse dans le domaine privé de la commune

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de procéder au transfert d'une partie du domaine public située Rue de la Charreire Basse, au droit de la propriété BR 376, dans le domaine privé de la commune conformément au plan annexé,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'établissement des documents nécessaires au transfert d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune suivant le plan ci-annexé**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER et TRANSMETTRE tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Le transfert d'une surface du domaine public dans le domaine privé de la commune est voté à l'unanimité.

12. Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} :

De confier, par voie de convention, au CDG43, la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes selon les modalités ci-dessus, à l'exécuter, conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

Article 3 :

Le Maire est chargé d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

La convention d'adhésion au dispositif de signalement est votée à l'unanimité.

13. Suppression de deux postes d'adjoint techniques principal de 1ère classe

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **SUPPRIME à compter du 01/09/2021 un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe non complet de 29 heures**
- **SUPPRIME à compter du 01/01/2022 un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe non complet de 28 heures**

Les suppressions sont votées à l'unanimité

14. Mise à jour du tableau des effectifs

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le tableau des effectifs au 1er janvier 2022 comme défini ci-dessus.**

La mise à jour du tableau des effectifs est votée à l'unanimité.

15. Adhésion à la convention de participation CDG 43 : modification

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

Article 1 :

L'article 2 de la délibération citée ci-dessus est modifié de la manière suivante :

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

**15 euros brut par agent permanent à temps complet
Proratisé pour les temps non complets et temps partiels**

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable,

Cette participation sera applicable à compter du 1^{er} avril 2022

Article 2 :

L'ensemble des autres articles sont inchangés

L'adhésion est votée à l'unanimité

16. Révision du loyer de l'ancienne école des Estreys

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le montant du loyer à 262.63 €uros à compter du 1er mars 2022**

La révision du loyer est votée à l'unanimité

17. Révision du loyer du local commercial BP 385

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le montant du loyer à 315.50 €uros à compter du 1er mars 2022**

La révision du loyer est votée à l'unanimité

18. Loyer de l'ancienne école de Rochelimagne

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **FIXE, à compter du 1er mars 2022, le loyer mensuel de l'ancienne école de Rochelimagne à la somme de 440 € (quatre cent quarante euros).**
- **DECIDE que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,**

Le loyer est voté à l'unanimité

19. Révision du loyer de la location rue du château

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le montant du loyer à 444.86 €uros à compter du 1er avril 2022**

La révision du loyer est votée à l'unanimité

20. Plan de financement et demande de subvention en faveur de la vidéoprotection au complexe sportif de Polignac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'installation d'un système de vidéo surveillance
- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 10 548.68 € HT, soit 12 658.42 € TTC ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Etat au titre du FIPDR 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2022.

Le plan de financement est voté à l'unanimité

21. Acquisition d'un véhicule aux services techniques

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022 soit 21 241.75 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire le véhicule DACIA logan pick up pour une reprise auprès de notre assureur pour un montant de 5 000 €

L'acquisition d'un véhicule aux services techniques

22. Plan de financement et demande de subvention en faveur d'un audit économie d'énergie des bâtiments publics

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet de lancement d'un audit énergétique
- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 14 457,5 € HT, soit 17 349 € TTC ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la FNCCR au titre de ACTEE Sequoia 3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** et **TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2022.

Le plan de financement est voté à l'unanimité

23. Contrat saison culturelle 26-02-2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à approuver ce contrat

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à mettre en paiement 370.00 €**

Le contrat est voté à l'unanimité

24. Animations marchés d'été 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à approuver ces contrats**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et à mettre en paiement 460.00 € TTC**

Les animations sont votées à l'unanimité

25. Dissimulation du réseau Télécom à Chourac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

APPROUVE	l'avant projet des travaux cités en référence ;	La dis sim ula tio n est vot ée à l'u na ni mit é
CONFIE	la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;	
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération ;	
FIXE	la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 22 437,75 euros ;	
AUTORISE	Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif	
INSCRIT	à cet effet la somme de 22 437,75 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.	

26. Travaux d'extension éclairage public – Marminhac

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

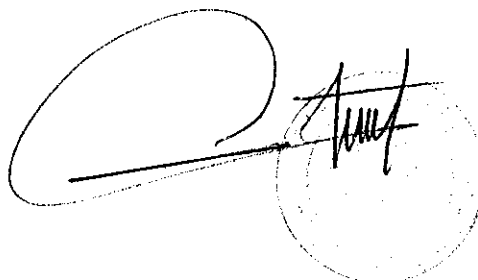
- **APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente**

- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 294,66 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif
- **INSCRIT** à cet effet la somme de 294,66 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Les travaux d'extension sont votés à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

**Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'JP Vigouroux'. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.